

POLITIQUE D 09 – Services à la clientèle ayant des besoins particuliers

Approuvé par :	Conseil d'administration
Date d'adoption :	18 février 2006
Remplace :	n/a
Date de révision :	16 avril 2016
Date de la prochaine révision :	2021
Secteur :	Enseignement
Responsable :	Vice-présidence – Enseignement

OBJECTIF

Promouvoir l'égalité des chances et l'égalité d'accès aux étudiantes et étudiants ayant des besoins particuliers.

PORTÉE

La présente politique s'adresse aux membres du personnel et aux étudiants.

DÉFINITIONS

Mot/terme	Définition

ÉNONCÉ

Le Collège Boréal s'engage à promouvoir l'égalité des chances et l'égalité d'accès afin que les étudiantes et les étudiants ayant des besoins particuliers puissent poursuivre leur éducation et développer leurs compétences.

Le Collège Boréal a la responsabilité d'offrir des services de soutien aux étudiantes et étudiants ayant des besoins particuliers. Cette obligation est assujettie à la Charte canadienne des droits et libertés, au Code des droits de la personne de l'Ontario (1999), aux Directives pour l'évaluation des besoins en matière d'adaptation des personnes handicapées (1989), à la *Loi de 2001 sur les personnes handicapées de l'Ontario* et à la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario*.

Pour assurer la mise en œuvre de la politique à cet égard, le Collège Boréal exercera ses responsabilités telles qu'elles sont énoncées dans ses règlements et procédures internes.